

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE UTI GROUP



Le présent document relatif aux autres informations de UTI Group a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 16 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition. Le présent document a été établi sous la responsabilité de UTI Group.

Le présent document :

- i. incorpore par référence le document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0372 (le « **DEU 2023** ») ainsi que l'amendement audit document d'enregistrement universel déposé le 4 octobre 2024 auprès de l'AMF sous le numéro D.24-0372-A01 (l'« **Amendement au DEU 2023** »).
- ii. complète la note en réponse établie par UTI Group relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de UTI Group, visée par l'AMF le 16 décembre 2024 sous le numéro n° 24-521, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur le site internet de UTI Group (www.uti-group.fr) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et mis à la disposition du public sans frais au siège social de UTI Group (68, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret).

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

<u>1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE</u>	<u>1</u>
<u>2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RGAMF.....</u>	<u>2</u>
<u>3. ÉVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DE L'AMENDEMENT AU DEU 2023</u>	<u>2</u>
3.1. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL	2
3.2. DECLARATIONS DE FRANCHISEMENTS DE SEUILS.....	2
3.3. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL	3
3.4. COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX ET DE LA DIRECTION.....	3
<u>4. COMMUNIQUES DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES DEPUIS L'AMENDEMENT AU DEU 2023</u>	<u>4</u>
<u>5. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A UTI GROUP.....</u>	<u>4</u>

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 232-1, 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, la société EEKEM Group, société par actions simplifiée, au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé 20, boulevard Eugène Deruelle, le Britannia – 69003 Lyon, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 849 956 131 (l'« **Initiateur** » ou « **EEKEM Group** »), propose de manière irrévocable, aux actionnaires de la société UTI Group, société anonyme au capital de 4.255.671,20 euros, dont le siège social est situé 68, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 338 667 082 et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000074197 (« **UTI Group** » ou la « **Société** ») d'acquérir en numéraire la totalité de leurs actions UTI Group au prix unitaire de 0,20 euro (le « **Prix de l'Offre** »), dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée décrites ci-après (l'« **Offre** »).

L'Offre fait partie des opérations mises en œuvre dans le cadre de la restructuration financière d'UTI Group et fait notamment suite au franchissement par EEKEM Group des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de la Société résultant de la réalisation, le 25 octobre 2024, d'une augmentation de capital de la Société d'un montant total de 2.463.874 euros (sans prime d'émission) au prix unitaire de 0,20 euro par action UTI Group (valeur nominale des actions), réservée à EEKEM Group et souscrite par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société (l'« **Augmentation de Capital Réservée** »). A la suite de l'Augmentation de Capital Réservée, EEKEM Group a acquis auprès de Law Informatique¹ l'intégralité de sa participation dans le capital de la Société, soit 4.919.745 actions, pour un montant d'un euro symbolique.

L'Offre revêt donc un caractère obligatoire conformément aux dispositions de l'article L. 433-3, I du Code monétaire et financier et de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF.

L'Initiateur s'était réservé la faculté, à compter du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des actions UTI Group, dans les limites visées à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF. A ce titre, EEKEM Group a acquis sur le marché 61.393 actions UTI Group au Prix de l'Offre (les « **Acquisitions sur le Marché** »).

Au résultat des opérations précitées, l'Initiateur détient à la date de la Note en Réponse 17.300.509 actions UTI Group, représentant autant de droits de vote, soit environ 81,31% du capital et 80,34% des droits de vote théoriques de la Société sur la base, au 30 novembre 2024, d'un capital de la Société composé de 21.278.356 actions représentant 21.535.078 droits de vote théoriques, conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des actions UTI Group existantes non détenues par l'Initiateur, à l'exclusion des 265.617 actions auto détenues par la Société, assimilées aux actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9-I, 2° du Code de commerce, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note en Réponse, un nombre maximum de 3.712.230 actions de la Société représentant environ 17,45% du capital et 18,43% des droits de vote théoriques de la Société.

A la date de la Note en Réponse, il n'existe pas d'autres titres de capital ou d'instruments financiers pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pour une durée de vingt (20) jours de négociation.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que, l'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, elle ne pourra être réouverte en application de l'article 232-4 du règlement général de l'AMF.

¹ Law Informatique, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 68, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le numéro 392 091 773 RCS Nanterre et contrôlée par la famille Aumard.

L'Offre est présentée par Société Générale qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13, I du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Offre, les conditions des articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF seraient réunies, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions UTI Group (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cas du Retrait Obligatoire, les actions de UTI Group non apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur, moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre, soit 0,20 euro par action, nette de tous frais.

Le projet de note en réponse a été déposé par la Société auprès de l'AMF le 7 novembre 2024.

L'Offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF emportant visa de la Note d'Information établie par l'Initiateur et de la Note en Réponse établie par la Société en date du 16 décembre 2024.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RGAMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans :

- le DEU 2023 ;
- l'Amendement au DEU 2023 ; et
- la Note en Réponse,

qui sont incorporés par référence au présent document.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de UTI Group (www.uti-group.fr) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et mis à la disposition du public sans frais au siège social de UTI Group (68, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret).

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs intervenus postérieurement au dépôt de l'Amendement au DEU 2023 référencés ci-après et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par UTI Group, reproduits ci-après.

3. ÉVÉNEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DE L'AMENDEMENT AU DEU 2023

3.1. Informations relatives au capital social

Suite à la réalisation, le 25 octobre 2024, de l'Augmentation de Capital Réservée, souscrite en totalité par EEKEM Group par compensation avec des créances liquides, certaines et exigibles détenues par EEKEM Group sur la Société, le capital de la Société est désormais constitué de 21.278.356 actions de même catégorie.

3.2. Déclarations de franchissements de seuils

Depuis la publication de l'Amendement au DEU 2023, la Société a été notifiée de la déclaration de franchissement de seuils suivante :

- le 28 octobre 2024 : conformément à l'article 11 des statuts d'UTI GROUP et à l'article L. 233-7 du Code de commerce, EEKEM Group, agissant seul, a déclaré avoir franchi, le 25 octobre 2024, à la hausse, les seuils de 2%, 4%, 5%, 6%, 8%, 10%, 12%, 14%, 15%, 16%, 18%, 20%, 22%, 24%, 25%, 26%, 28%, 30%, 32%, 1/3, 34%, 36%, 38%, 40%, 42%, 44%, 46%, 48%, 50%, 52%, 54%, 56%, 58%, 60%, 62%, 64%, 66%, 2/3, 68%, 70%, 72%, 74%, 76%, 78% et 80% du capital et des droits de vote d'UTI GROUP et détenir, à cette date, 17.239.116 actions, représentant

81,02% de son capital et 80,05% de ses droits de vote théoriques (sur la base d'un nombre de total de 21.278.356 actions et 21.268.464 droits de vote théoriques composant le capital social d'UTI GROUP au 25 octobre 2024).

3.3. Informations relatives au capital social

Le capital de la Société, d'un montant de 4.255.671,20 euros à la date des présentes, est divisé en 21.278.356 actions, d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

A la date des présentes et à la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société est la suivante, sur la base, au 30 novembre 2024, d'un capital de la Société composé de 21.278.356 actions représentant 21.535.078 droits de vote théoriques :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote ² théoriques
Christian Aumard	82.768	0,39%	83.768	0,39%
Law Informatique	-	-	-	-
<i>Sous total Christian Aumard et Law Informatique (contrôlée par Christian Aumard et sa Famille)</i>	82.768	0,39%	83.768	0,39%
Autres actionnaires	3.629.462	17,06%	3.885.184	18,04%
Auto-détention	265.617	1,25%	265.617	1,23%
EEKEM Group	17.300.509	81,31%	17.300.509	80,34%
TOTAL	21.278.356	100,00%	21.535.078	100,00%

Il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

3.4. Composition des organes sociaux et de la direction

L'assemblée générale réunie le 21 octobre 2024 a pris acte de la démission, sous la condition de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Réservee, de Monsieur Christian Aumard, Monsieur Benoit Aumard et Madame Diane Aumard de leur mandat d'administrateur de la Société (les « **Démissions** »), et a décidé de nommer en qualité d'administrateur, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, et au plus tard le 31 décembre 2027, Monsieur Jean-Luc Bernard, Madame Nadège Mariani et Monsieur Freddy Gimenez (les « **Nominations** »).

A la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee, le conseil d'administration de la Société s'est réuni le 25 octobre 2024 pour constater la prise d'effet des Démissions et des Nominations.

A la date des présentes, le conseil d'administration de la Société se compose ainsi des membres suivants :

- Monsieur Jean-Luc Bernard,
- Madame Nadège Mariani,
- Monsieur Freddy Gimenez,
- Madame Jacqueline Aumard, et
- Monsieur Romain Aumard.

Le conseil d'administration de la Société réuni le 25 octobre 2024 a par ailleurs décidé de séparer les fonctions de président du conseil et de directeur général et a nommé Monsieur Jean-Luc Bernard en qualité de président du conseil, et Monsieur Freddy Gimenez en qualité de directeur général de la Société.

Monsieur Romain Aumard, qui conserve ses fonctions de directeur général délégué, s'est engagé à démissionner de ses fonctions dans les 24 mois suivants le 11 juillet 2024.

4. COMMUNIQUES DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES DEPUIS L'AMENDEMENT AU DEU 2023

Les communiqués de presse diffusés depuis la publication de l'Amendement au DEU 2023 sont reproduits en Annexe 1 du présent document.

Ces communiqués de presse diffusés par la Société sont les suivants :

- 25 octobre 2024 : UTI GROUP annonce le succès de son augmentation de capital réservée d'un montant de 2.463.874 euros (sans prime d'émission) ;
- 29 octobre 2024 : UTI GROUP annonce sa nouvelle gouvernance.

5. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A UTI GROUP

« Nous attestons que le Document Autres Informations, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2024 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant le jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire, visant les actions de la société UTI Group. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Freddy Gimenez

Directeur général de UTI Group

Annexe 1

Communiqués de presse diffusés par la Société depuis la publication de l'Amendement au DEU 2023



Communiqué de presse

UTI GROUP annonce le succès de son augmentation de capital réservée d'un montant de 2.463.874 euros (sans prime d'émission)

Levallois-Perret, le 25 octobre 2024 – UTI GROUP, société française cotée sur le Compartiment C d'Euronext Paris (la « **Société** »), annonce le succès de son augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal de deux millions quatre cent soixante-trois mille huit cent soixante-quatorze euros (2.463.874,00€) (sans prime d'émission), par émission de douze millions trois cent dix-neuf mille trois cent soixante-dix (12.319.370) actions ordinaires de la Société réservée à EEKEM Group (l'« **Augmentation de Capital Réserve** »).

L'Augmentation de Capital Réserve a été souscrite en totalité par EEKEM Group par compensation avec des créances liquides, certaines et exigibles détenues par EEKEM Group sur la Société.

Cette opération s'est réalisée dans le cadre du projet de restructuration financière de la Société dont les principaux termes ont été annoncés au marché le 11 juillet 2024 par la Société.

À titre indicatif, la répartition du capital social et des droits de vote à l'issue de l'Augmentation de Capital Réserve, et de l'acquisition concomitante de la participation de Law Informatique par EEKEM Group qui a eu lieu ce jour suite à la réalisation de l'Augmentation de Capital Réserve, est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote ³
Christian Aumard	82.768	0,39%	83.768	0,39%
Law Informatique	-	-	-	-
Autres actionnaires	3.956.472	18,61%	3.945.580	18,55%
EEKEM Group	17.239.116	81,02%	17.239.116	81,05%
TOTAL	21.278.356	100,00%	21.268.464	100,00%

À propos d'UTI Group

UTI GROUP est une Société de Services Informatiques, spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Code ISIN : FR0000074197

Pour plus d'informations, vous pouvez en faire la demande au siège social de la Société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com.

Contacts :

JEAN-LUC BERNARD

Président

Tél. : 01.41.49.05.10

jean-luc.bernard@uti-group.com



Communiqué de presse

UTI GROUP annonce sa nouvelle gouvernance

Levallois-Perret, le 29 octobre 2024 – UTI GROUP, société française cotée sur le Compartiment C d'Euronext Paris (la « Société »), annonce sa nouvelle gouvernance.

Suite à la prise de contrôle de la Société par Eekem Group le 25 octobre 2024, le conseil d'administration réuni le même jour a pris acte des démissions de Monsieur Christian AUMARD, Monsieur Benoit AUMARD et Madame Diane AUMARD de leur mandat d'administrateur de la Société, Monsieur Christian AUMARD ayant également démissionné de son mandat de Directeur général.

Le même conseil a constaté l'entrée en fonction, pour une durée de trois ans, laquelle expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, et au plus tard le 31 décembre 2027, conformément aux décisions de l'assemblée générale réunie le 21 octobre 2024, de Monsieur Jean-Luc BERNARD, Madame Nadège MARIANI et Monsieur Freddy GIMENEZ.

Le conseil d'administration de la Société réuni le 25 octobre 2024 a par ailleurs décidé de séparer les fonctions de président du conseil et de directeur général et a nommé Monsieur Jean-Luc Bernard en qualité de président du conseil, et Monsieur Freddy Gimenez en qualité de directeur général de la Société. Monsieur Freddy GIMENEZ percevra, en sa qualité de directeur général :

- une rémunération fixe mensuelle brute de 16.000 euros ;
- une rémunération variable brute calculée à partir des comptes consolidés certifiés par les commissaires aux comptes de la Société et calculée comme suit :
 - pour les comptes consolidés des exercices 2024, 2025 et 2026 : 0,3% du chiffre d'affaires consolidé et 1% du résultat opérationnel consolidé ;
 - pour les comptes consolidés des exercices 2027 et 2028 : 0,2% du chiffre d'affaires consolidé et 2% du résultat opérationnel consolidé,

Monsieur Romain AUMARD, qui conserve ses fonctions de directeur général délégué, s'est engagé à démissionner de ses fonctions dans les 24 mois suivants le 11 juillet 2024.

À propos d'UTI Group

UTI GROUP est une Société de Services Informatiques, spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Code ISIN : FR0000074197

Pour plus d'informations, vous pouvez en faire la demande au siège social de la Société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com.

Contacts :

JEAN-LUC BERNARD

Président

Tél. : 01.41.49.05.10

jean-luc.bernard@uti-group.com